

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

The logo for SIAAJ (Service d'Investigation et d'Action Après de la Justice) features the word "siaaj" in a bold, blue, lowercase sans-serif font. The letters are slightly shadowed, giving them a 3D appearance. The logo is centered within a white circular area that is framed by a thick, dark blue border. This circular area is part of a larger graphic design that includes a magnifying glass effect, with a dotted line representing the lens's edge and a dark blue handle with a light blue band and circular accents.

Service d'Investigation et d'Action
Après de la Justice

SOMMAIRE

1	◆	LE RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE
5	◆	L'ORGANIGRAMME
6	◆	UNE ASSOCIATION À LA CROISÉE DES CHEMINS
8	◆	NOS VALEURS, NOS ACTIONS
9	◆	LES TEMPS FORTS DE 2023
11	◆	LE PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE
13	◆	LES ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
15	◆	LES CONTRÔLES JUDICIAIRES
18	◆	LES SURSIS PROBATOIRES
20	◆	PAROLES DE PPSMJ
21	◆	LES SOINS PSYCHOLOGIQUES
23	◆	LES STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
25	◆	LES STAGES DE LUTTE CONTRE LE SEXISME ET DE SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ FEMMES ET HOMMES
26	◆	NOS PERSPECTIVES POUR 2024
28	◆	LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE
29	◆	LES CHIFFRES
37	◆	NOS PARTENAIRES

LE RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Concernant l'année 2023, nous constatons avec beaucoup de satisfaction que l'activité de SIAAJ a augmenté et tout spécialement un accroissement important du nombre d'enquêtes de personnalité et de contrôle judiciaire.

L'évolution constante de notre activité a donc permis de réaliser pour la plupart les objectifs préconisés.

Je vais vous présenter dans les grandes lignes notre activité pour l'année 2023 ainsi que les projets 2024, puisque les rapports d'activité et financier vous seront présentés par la suite et compléteront en détail l'ensemble de celles-ci.

Je remercie tous ceux
qui ont pu être présents
pour l'Assemblée Générale

CONCERNANT LES FAITS MARQUANTS DE 2023

LE VOLET JUDICIAIRE

- Les mesures judiciaires qui nous sont confiées par les magistrats (les enquêtes de personnalité, les contrôles judiciaires, les sursis probatoires) restent notre activité principale.

Par ailleurs la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales (impulsée par le Grenelle des violences conjugales) a également continué d'orienter les actions de SIAAJ.

- En collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, selon les nouvelles directives gouvernementales, SIAAJ a continué d'assurer les stages de prévention à la sécurité routière pour les auteurs mineurs et de lutte contre le sexisme et la sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.

LE VOLET SALARIÉS

- L'activité grandissante a permis de concrétiser de nouvelles embauches par le recrutement de quatre intervenantes socio-judiciaires et d'une psychologue pour la prise en charge rapide des auteurs dans le cadre de l'obligation de soins, conformément au projet initié en 2022, qui a reçu l'appui d'un financement par le FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)
- SIAAJ ne faisant pas partie d'une convention collective, et afin d'améliorer les conditions de travail des salariés, un accord salarial a été signé faisant suite aux négociations d'accords issues de la loi Travail du 08/08/2016, des ordonnances MACRON du 22/09/2017 et la loi Travail du 05/09/2018, portant sur l'aménagement du temps de travail, avec mise en vigueur au 1er janvier 2024.
- Un deuxième accord a été signé avec le personnel cadre pour transformer leur contrat en forfait jour

LE VOLET INVESTISSEMENT

- SIAAJ n'a pu en raison, indépendante de sa volonté, acquérir les locaux faisant l'objet du projet initié en 2022.

De ce fait l'association a déménagé au mois d'août dans des locaux locatifs plus spacieux permettant à chaque salarié de trouver un lieu de vie professionnel adapté à leurs besoins et à l'accueil de notre public.

CONCERNANT LES SOUHAITS & PERSPECTIVES POUR 2024

SIAAJ a le souhait de continuer les actions initiées depuis sa création tant sur le volet judiciaire que sur le volet de la prévention scolaire en développant la collaboration avec le réseau partenarial dans la lutte contre toute forme de violence et de prévenir la récidive.

En collaboration avec la METRO, notre association s'est engagée dans le projet d'un recrutement dédié de chargé(e) d'insertion par l'activité économique dans le cadre du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), qui devrait démarrer à l'été 2024.

Ce projet étant de prendre en charge les personnes sous-main de justice les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus, sur le court-moyen terme, tout en favorisant l'orientation vers le droit commun, passage indispensable à la prévention de la récidive au travers d'une insertion sociale et sociétale. Pour ce faire, Grenoble Alpes Métropole, l'Etat via le Pacte Local des Solidarités ainsi que le Fond Social Européen ont été sollicités pour le financement de ce nouveau projet, lequel s'inscrit dans leurs politiques d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi. Outre le côté novateur dudit projet, il s'agira de surcroît d'asseoir la légitimité de l'association auprès des partenaires institutionnels et ainsi déployer des actions en direction des publics sous-main-de-justice.

SIAAJ cherche constamment à améliorer ses pratiques de travail, consolider et renforcer le professionnalisme de ses équipes pour répondre aux évolutions des politiques pénales et sociales. Cela permet d'améliorer et d'approfondir nos dispositifs et d'en mettre en place de nouveaux, quand cela est nécessaire. Pour ce faire, SIAAJ échange régulièrement avec les différents partenaires du domaine du soin, du logement, de la protection de l'enfance mais aussi les référents au sein de la juridiction avec la perspective de faire émerger certains projets novateurs.

Les rencontres avec la fédération Citoyens et Justice dans le cadre des réunions régionales permettent également de nourrir ces réflexions, mais aussi de construire de nouveaux projets comme par exemple la mise en place d'un groupe de travail sur la prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles entre les différentes structures adhérentes, animé par le SIAAJ.

CONCERNANT LES SOUHAITS & PERSPECTIVES POUR 2024

Du fait de son accroissement SIAAJ a le projet de confier la gestion de la comptabilité et du volet RH à deux organismes extérieurs

Je tiens à rappeler que notre association veille à poursuivre le projet associatif dans le respect des valeurs dans lesquelles nous nous sommes engagés et plus précisément dans la prévention de la récidive et le maintien du lien social pour les personnes sous-main de justice mais aussi pour les victimes.

Avant de passer à la suite de cette assemblée générale par la présentation du rapport d'activité et du rapport financier, je tenais dans un premier temps honorer la mémoire de Maître Fanny MARION qui animée par son engagement auprès des personnes placées sous-main-de-justice, évoquait souvent « le sens de la peine ». Persuadée que pour favoriser la désistance, la réinsertion et la réhabilitation, les auteurs devaient être accompagnés dans leur globalité, elle s'était donc naturellement engagée au sein de l'association SIAAJ. Femme de droit, femme d'engagement, femme de conviction, elle a donné de son temps libre, aux sorties des prétoires pour contribuer à la construction du projet associatif mais surtout pour soutenir les salariés dans leurs missions et ainsi faire vivre la justice dans d'autres espaces, participant ainsi au continuum des parcours parfois complexes des auteurs.

Et dans un deuxième temps remercier le Conseil d'administration, et l'ensemble du personnel qui, par leur action commune et l'implication dans le fonctionnement de notre association, ont contribué à ce que SIAAJ garde la confiance de nos différents partenaires.

Par Marie-Thérèse VENDITELLI,
Présidente

ORGANIGRAMME

CONSEIL ADMINISTRATION

9 membres

BUREAU

Marie-Thérèse VENDITELLI, Présidente presidence@siaaj.fr

Zina DI GIOVANNI, Trésorière tresorerie@siaaj.fr

Jérôme IVAN, Secrétaire secretaire@siaaj.fr

CO-DIRECTION

Maude VENDITELLI,
Co-directrice

maude.venditelli@siaaj.fr

06.52.90.34.09

1
ETP

Morgane ADAM,
Co-directrice

morgane.adam@siaaj.fr

07.85.55.92.28

SERVICE ADMINISTRATIF

1 ETP

Secrétaire comptable

accueil@siaaj.fr

09.87.75.04.48

PÔLE DISPOSITIF SOINS

0.4 ETP

Psychologue

psychologue@siaaj.fr

09.87.75.04.48

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

6 intervenants
socio-judiciaires

PÔLE PRÉVENTION

4.5 ETP

POLE ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE PROFESSIONNELS

accueil@siaaj.fr

09.87.75.04.48

DES BÉNÉVOLES & DES SALARIÉS
ISSUS DU MILIEU JUDICIAIRE,
DU SOIN, DU SOCIAL ET DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

SIAAJ
UNE ASSOCIATION
À LA CROISÉE
DES CHEMINS

UNE VOLONTÉ COMMUNE D'ŒUVRER
POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES
ADAPTÉES AUX BESOINS ET
PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INVESTI ET UN BUREAU MOBILISÉ

Pour accompagner les salariés dans leurs fonctions et leurs missions, SIAAJ est doté d'un bureau associatif investi, désireux d'accompagner au mieux les professionnels. Pour ce faire, les membres du bureau participent aux relectures des rapports, effectuent une veille informatique, matérielle, sociale et juridique, mais surtout assument l'administration d'une gestion financière rigoureuse.

SIAAJ peut également compter sur l'implication des membres de son Conseil d'Administration. Nos avocats pénalistes œuvrent à nos côtés pour animer des modules de sensibilisation auprès des jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour animer des réunions internes à l'association et ainsi accompagner l'équipe dans la compréhension des évolutions législatives et procédurales.

Par ailleurs, nos intervenants peuvent compter sur les spécialistes de la protection de l'enfance pour répondre à l'ensemble des interrogations relatives au maillage institutionnel et favoriser l'interconnaissance professionnelle.

UNE ÉQUIPE PLURISCIPLINAIRE

Nos intervenants socio-judiciaires, aux profils variés, œuvrent quotidiennement dans l'idée d'une justice humaniste, au plus près des personnes placées sous-main-de-justice, des magistrats et des partenaires.

NOS VALEURS

Le SIAAJ exerce ses missions au travers d'un projet associatif porteur de valeurs fortes, visant, au travers des actions menées, à participer tant à l'individualisation de la décision de justice qu'à la prévention de la délinquance et la récidive

Si le SIAAJ a toujours affirmé son souhait d'œuvrer pour une justice plus humaniste, cela passe indéniablement par le respect et la dignité de la personne. Pour ce faire, les intervenants socio-judiciaires se doivent à considérer l'usager comme acteur de son parcours, abordant les missions confiées avec neutralité, honnêteté et transparence. L'acceptation de l'autre dans sa singularité et sa subjectivité sont donc des éléments centraux dans les actions menées. Pour ce faire, le SIAAJ dispose d'une équipe professionnelle, pluridisciplinaire, composée de juristes, de travailleurs sociaux et de psychologues dans l'optique de proposer une prise en charge globale et adaptée aux problématiques des personnes placées sous main de justice.

LES TEMPS FORTS DE 2023

2022

JANVIER

Rencontre avec Mme MARCATO, Déléguée aux Droits des femmes et à l'égalité de l'Isère pour évoquer un projet autour de la prise en charge des auteurs

FEVRIER

Recrutement d'une intervenante socio-judiciaire en CDD

JUILLET

Rencontre de l'équipe du service Gestion logement social et de l'hébergement de la METRO

Rencontre de l'équipe du service Espace Rencontre "Point Clé" de la Sauvegarde de l'Isère

AOÛT

Installation dans les nouveaux locaux du SIAAJ au 111 rue des Alliés à Grenoble

SEPTEMBRE

Recrutement d'un intervenant socio-judiciaire en CDD

Journée nationale des CRIAVS à Lyon "Le consentement de soi à l'autre"

DÉCEMBRE

Recrutement de deux intervenants socio-judiciaires

Formalisation des Accords salariaux (effectifs à partir du 1er janvier 2024)

Délégation de la comptabilité, de la gestion des paies et des congés du personnel à un cabinet extérieur

2023

LÉGENDE :

Relations avec les partenaires extérieurs

Relations avec l'institution judiciaire

LES TEMPS FORTS DE 2023

AVRIL

Echange avec FRANCE TRAVAIL autour de la prise en charge des publics placés sous mains de justice les plus éloignés de l'emploi

Rencontre avec le service PLIE de la METRO pour évoquer un projet expérimental de création de poste de chargé d'insertion au sein du SIAAJ

JUIN

COFIL VIF au Tribunal Judiciaire de Grenoble

MAI

Participation à la journée nationale d'accès au droit (CDAD)

OCTOBRE

Formation équipe Banque de France : "Le surendettement"

Colloque Citoyen & Justice : "Violence de genre, violence intra familiale"

Rentrée solennelle du Tribunal de Grenoble

Dialogue social pour la mise en place d'accord salarial

Finalisation du projet de recrutement d'un chargé d'insertion

NOVEMBRE

Recrutement d'une psychologue & d'une enquêtrice de personnalité

Réunion régionale Citoyen et Justice

Echange avec les espaces rencontres Le Relais et Point Clé

Rencontre du Pôle Famille au Parquet de Grenoble

Rencontre avec les JLD pour évoquer la question des DVH

Réunion Maillage Santé Justice

Colloque "Violences masculines faites aux femmes : Penser une approche globale"

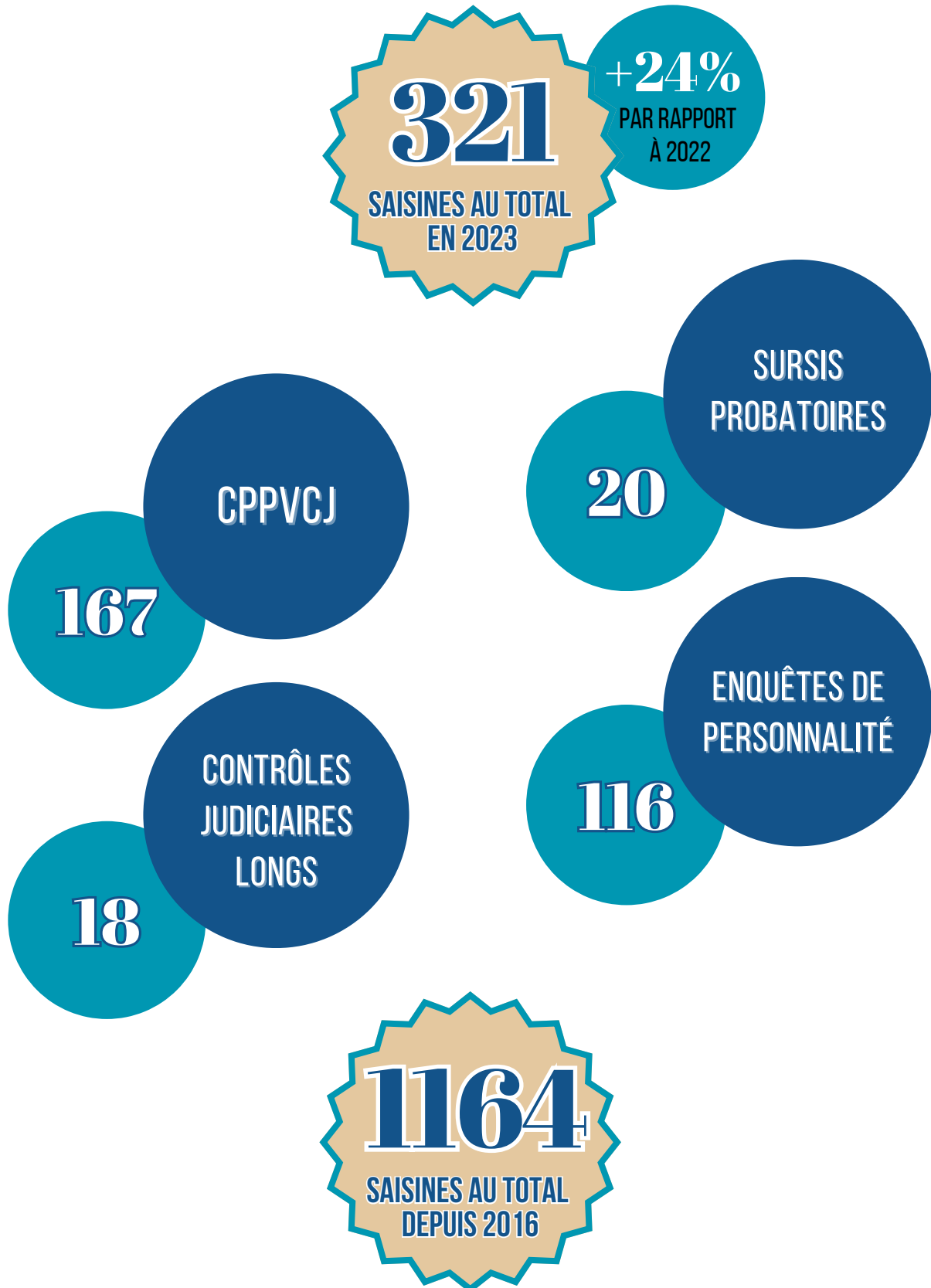
Ressources humaines

Colloques & formations

Projets en cours

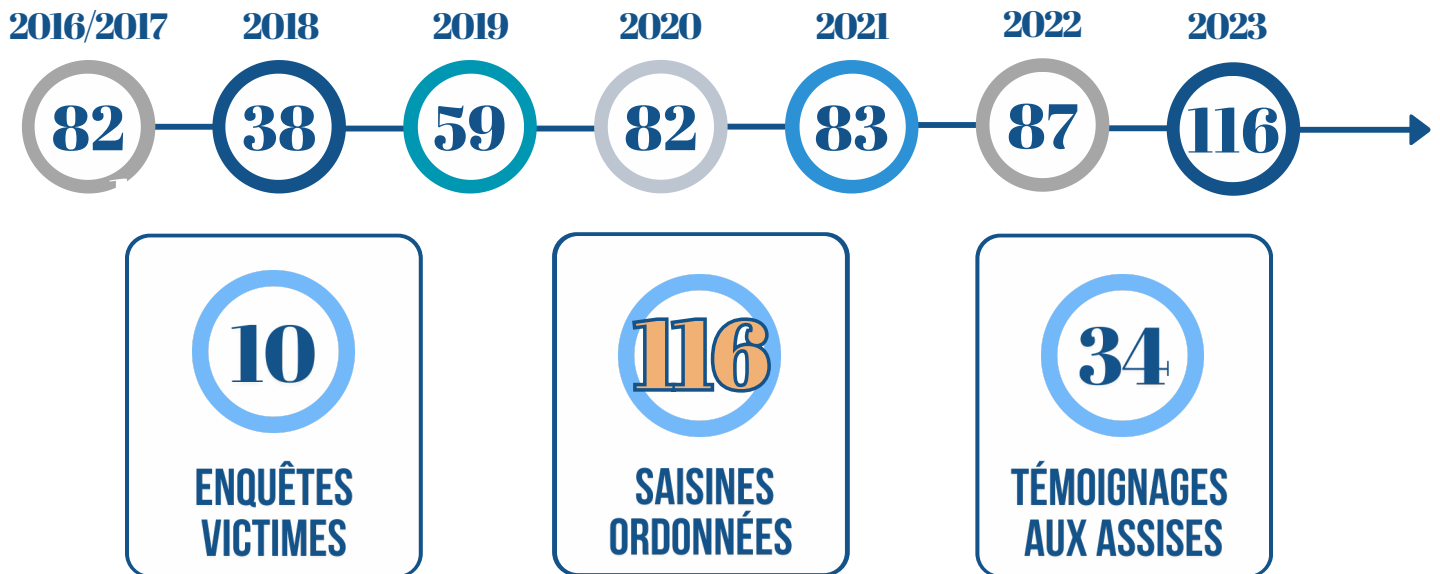
LE PÔLE SOCIO JUDICIAIRE

LE PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE



LES ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ

UNE AIDE À LA DÉCISION



UNE MESURE, DEUX FINALITÉS :

UNE INVESTIGATION MISE EN LUMIÈRE PAR UN ÉCRIT ÉTOFFÉ :

Au-delà des faits, l'enquêteur s'attache à retracer le parcours de vie, la situation sociale, matérielle, professionnelle et familiale et apporte un éclairage sur la personnalité.

L'ORALITÉ :

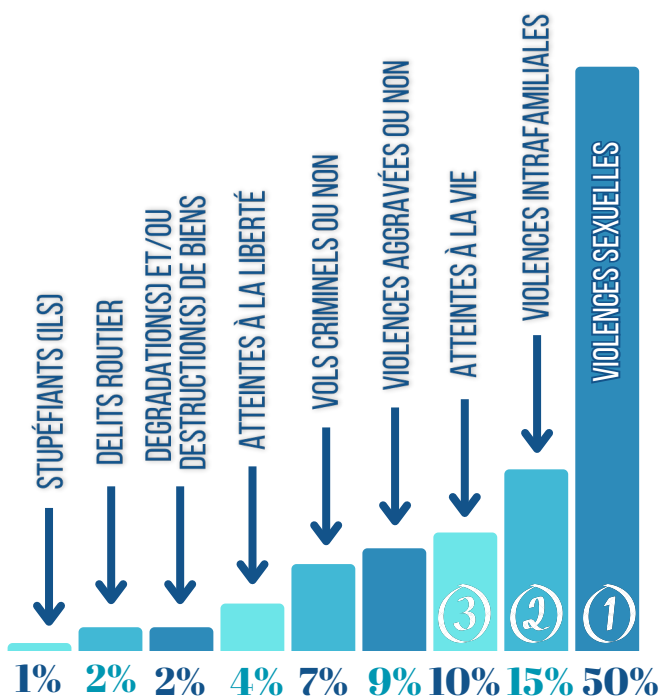
Convoqué aux assises ou lors de cours criminelles, l'enquêteur vient témoigner pour mettre la mise en mots d'un récit de vie et ainsi permettre l'aide à la décision pour l'individualisation de la peine

HORS
TJ GRENOBLE
20
EN 2023

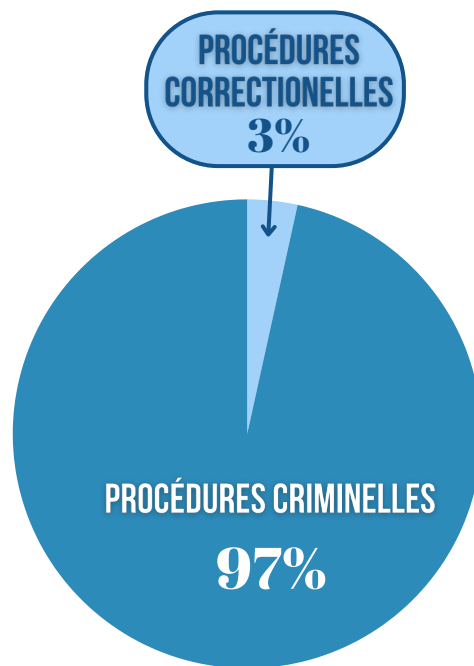
532
DEPUIS
2016

EP VICTIMES
27
DEPUIS
2020

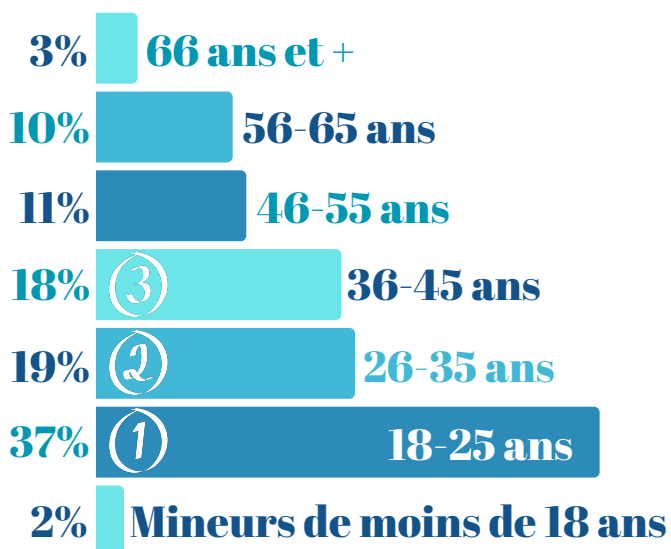
NATURE DES INFRACTIONS COMMISES



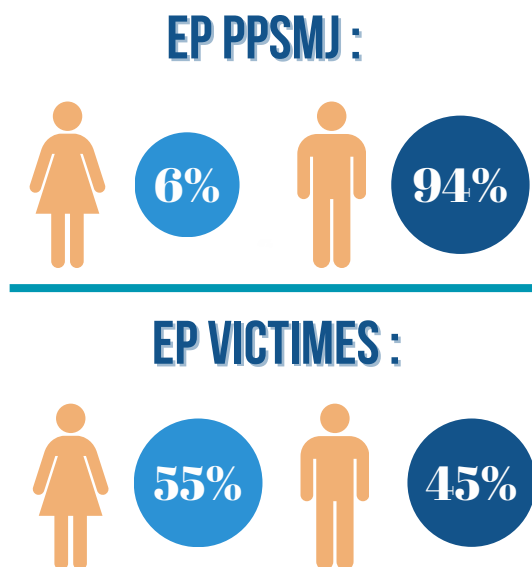
RÉPARTITION PAR TYPE DE PROCÉDURE



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION PAR GENRE



LES CONTRÔLES JUDICIAIRES

UN ACCOMPAGNEMENT : DIFFÉRENTES FINALITÉS

AVRIL 2019



2019

40

2020

80

2021

112

2022

142

2023

185

UNE ALTERNATIVE À LA DÉTENTION

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AXÉ SUR LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

LE CONTRÔLE DES OBLIGATIONS & INTERDICTIONS

L'intervenant socio-judiciaire doit dans un premier temps contrôler le respect des obligations et interdictions inhérentes à la mesure.

Pour ce faire, il prend attache avec les victimes, les services de police et gendarmerie, les services soignants pour veiller au respect desdites obligations de soins, pointage, ou interdictions d'entrer en relation.

En cas de non-respect, un signalement est réalisé auprès du parquet ou du magistrat instructeur.

LA RÉORIENTATION PARTENARIALE

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

SIAAJ travaille donc avec un réseau partenarial départemental pour permettre la réorientation vers le droit commun : emploi, logement, droit commun, santé et soins, parentalité, conjugalité, sexualité, citoyenneté etc...

L'objectif étant de créer un maillage et ainsi favoriser l'intercontenance.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Convaincu que la prévention de la récidive passe par un accompagnement global, SIAAJ effectue une évaluation des besoins en matière d'accès aux droits, puis s'attache à travailler sur les problématiques identifiées.

En matière de violence intrafamiliale, SIAAJ œuvre à déconstruire la conjugalité des personnes placées sous-main-de-justice avec comme approche l'enfant victime collatérale. Aussi, la parentalité fait partie intégrante du suivi proposé.

167

CPPVCJ

185

SAISINES
ORDONNÉES

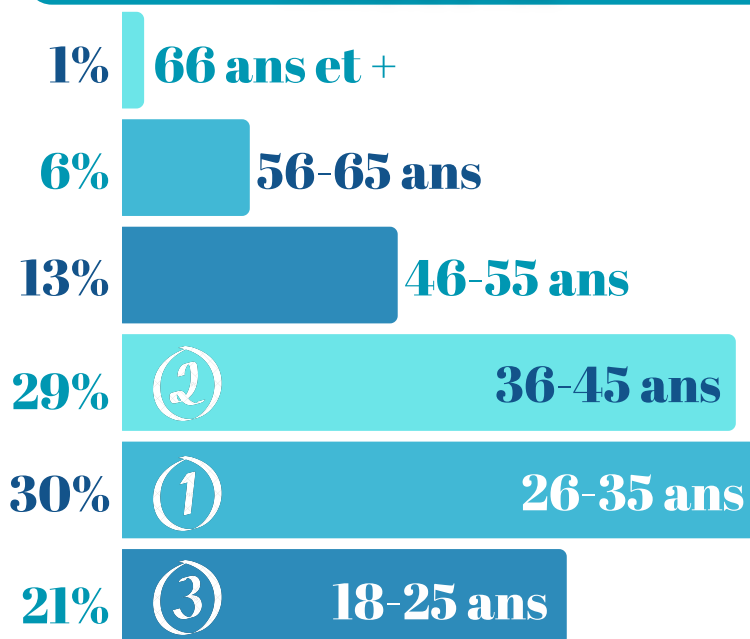
18

CJ
INSTRUCTION

30

SIGNALEMENTS
EFFECTUÉS

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

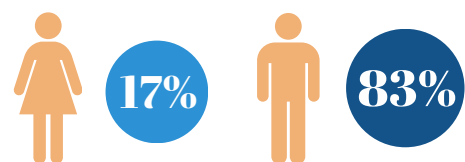


RÉPARTITION PAR GENRE

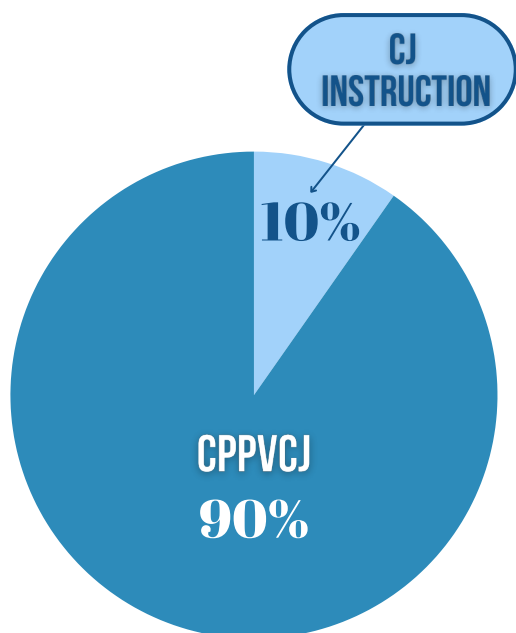
CPPVCJ :



CJ INSTRUCTION :



RÉPARTITION PAR TYPE DE PROCÉDURE

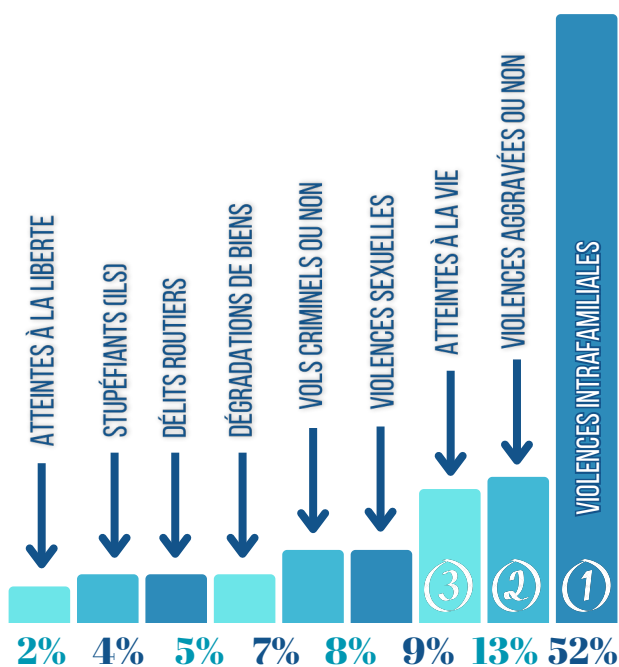


557
DEPUIS
2019

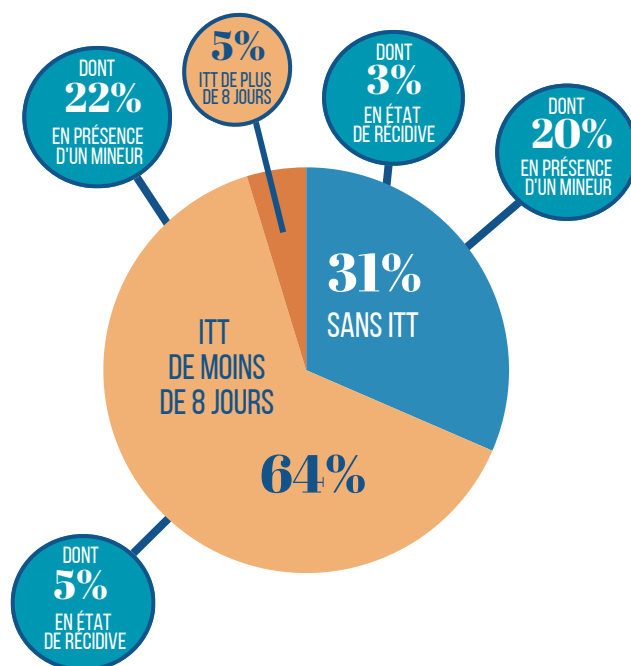
113
EN COURS AU 31
DÉCEMBRE

444
DOSSIERS
CLOTURÉS

NATURE DES INFRACTIONS COMMISES



ZOOM SUR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



PROTOCOLE VIF

92

OBLIGATIONS
DE
SOINS

120

MESURES
D'ÉLOIGNEMENT
& INTERDICTIONS
DE CONTACT

109

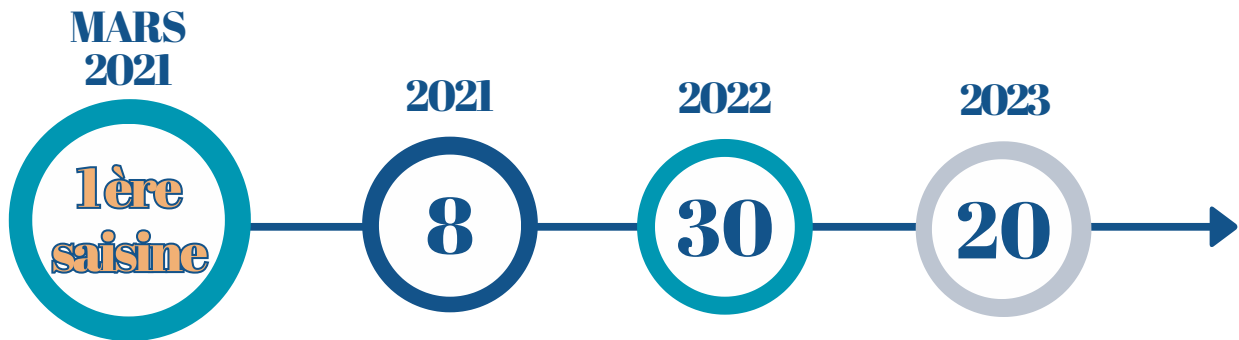
VICTIMES CONTACTÉES
(COURRIERS
D'INFORMATION /
APPELS)

43

APPELS
ABOUTIS

LES SURSIS PROBATOIRES SIMPLES

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CJSE EN POST-SENTENCIEL



ACCOMPAGNEMENT TOURNÉ VERS LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE CONTINUITÉ DU TRAVAIL ENTREPRIS

Comme le prévoit l'article 471 du Code de Procédure Pénal le SIAAJ peut être désigné pour assurer la mesure de sursis probatoire simple.

Cette inscription dans la continuité est une plus-value certaine pour la réussite de l'accompagnement en matière de prévention de la récidive.

Pour la personne condamnée, l'opportunité de garder le même intervenant donne plus de sens à l'accompagnement global, pré et post sentenciel. Le but étant de pérenniser le travail entrepris durant le CJSE.

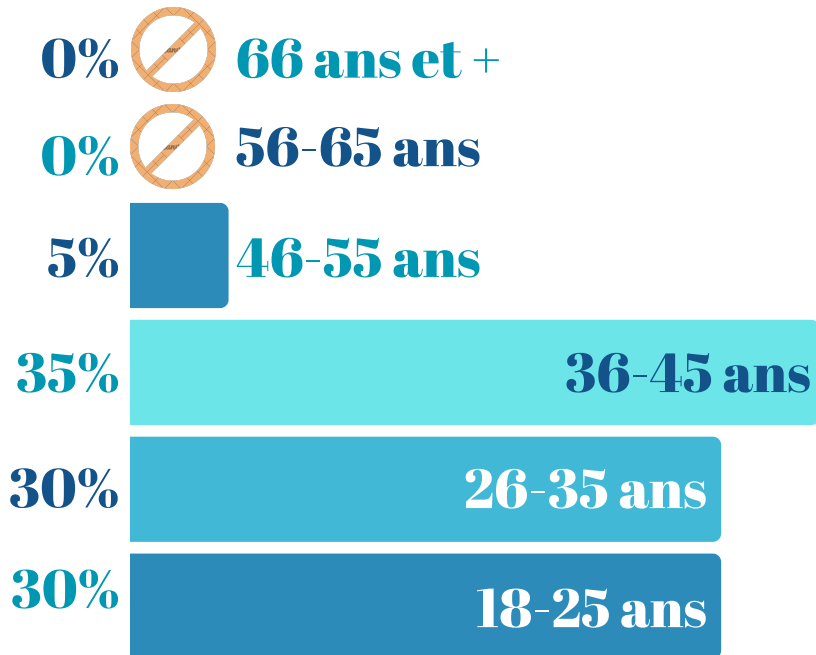
Le dialogue, l'écoute et le cadre sont les maîtres mots. Un lien de confiance favorise la prise de conscience, la remise en question, la mise en mots ainsi que la mise en action des personnes accompagnées.

46
MESURES
EN COURS

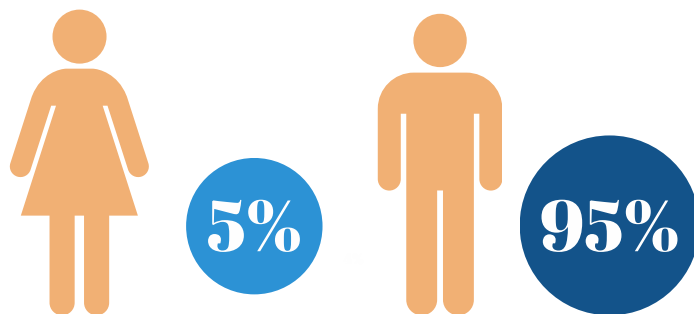
39
POUR DES FAITS
DE VIOLENCES
INTRAFAMILIALES

9
SIGNALEMENTS
EFFECTUÉS

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES CONDAMNÉS



RÉPARTITION PAR GENRE



QUELQUES TÉMOIGNAGES DE PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

« Quand on a déjà fait de la prison et qu'on est en contrôle judiciaire, on se rend compte à quel point la liberté n'a pas de prix. »

MONSIEUR N.

MONSIEUR L.

« Je n'ai pas besoin de soins, j'ai juste besoin de parler, qu'on m'écoute et qu'on me conseille.. »

« Je suis devenu très méfiant madame, je n'ai plus confiance en la justice. On déforme souvent ce qu'on dit et on est condamnés pour des trucs qu'on a pas fait. »

MONSIEUR J.

MONSIEUR A.

« Quand j'étais jeune, mon propre père était violent, je ne voulais pas reproduire les mêmes erreurs que lui et aujourd'hui je suis là dans votre bureau, ça me dégoûte de moi.»

« Madame en 33 ans, je n'ai jamais raconté ma vie à personne. Il va me falloir du temps et que je gagne votre confiance vous savez c'est pas facile, je ne sais même pas qui vous êtes. Même à ma psy en prison je n'ai jamais rien raconté. »

MONSIEUR C.

MONSIEUR F.

« Comment comprendre que quelque chose est interdit quand nous avons vécu ça et qu'à l'époque personne n'a rien fait pour nous ! »

« Pour moi la peine n'est pas justifiée car je ne m'en souviens pas, pour moi c'était l'alcool, mais c'est la loi et je la respecte. »

MONSIEUR R.

LES SOINS PSYCHOLOGIQUES

LE SENS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Exercer la profession de psychologue clinicienne, c'est d'abord accueillir et reconnaître ce qui est en souffrance chez la personne qui vient nous consulter.

Dans la rencontre, puis la relation thérapeutique, au gré des séances, le psychologue écoute ce qui fait symptôme, travaille à construire le sens de ce symptôme à partir du récit que lui en fait son patient, et il questionne avec le patient le message que véhiculerait cette manifestation souffrante dans son parcours de vie. En se réappropriant cette forme d'expression de soi, le patient peut se faire davantage sujet, acteur de ses choix de vie, rencontrer et soigner ses blessures parfois insues, énigmatiques, qui l'avaient amené à consulter.

Inspirée de cette idée de la pratique, la spécificité de l'exercice du psychologue à SIAAJ est multiple et passionnante.

- Les PPSMJ que je rencontre dans le cadre de leur contrôle judiciaire ne consultent pas spontanément de psychologue - ou que très très rarement. C'est pourquoi, après le passage à l'acte, l'émergence de la violence dans le lien à l'autre, la Justice les y contraint.

Ils ne consultent pas spontanément de psychologue parce qu'ils se sont souvent construits en mettant à distance les blessures, en refusant de reconnaître leur souffrance comme témoignage d'une fragilité dont ils se défendent, souvent, par le recours à la violence.

Aussi, se saisir de cette temporalité de l'intervention judiciaire qui impose un arrêt, une butée à l'agir, et une contenance à ce qui déborde le sujet par le CJ, me permet de créer les conditions d'une rencontre "pré-thérapeutique" du PPSMJ avec lui-même.

Questionner les enjeux relationnels et émotionnels à l'œuvre dans le passage à l'acte violent entre conjoints, dans la violence sexuelle exercée sur une femme, un mineur. Réhumaniser l'auteur de violence en cherchant avec lui la logique énigmatique qui sous-tend son acte représente un levier important pour la prévention de la récidive. En effet, cela permet davantage au sujet d'en assumer la responsabilité, de mieux accepter et d'intégrer les limites et les interdits qui lui faisaient défaut, de mieux repérer les circonstances susceptibles de reconvoquer cette logique du passage à l'acte, et ainsi de s'en écarter, ou d'y réagir de manière adaptée et respectueuse.

Du récit et du travail sur le passage à l'acte au premier entretien, l'effet "miroir", support aux "déclis" pour Monsieur F., aux larmes pour M. D. et d'autres, s'appuie sur un génogramme et une chronologie du parcours de vie réalisés aux entretiens suivants. A partir de cette mise en perspective, le PPSMJ peut prendre conscience de son fonctionnement psycho-affectif et pulsionnel, de la répétition de certains schémas relationnels délétères. Cela s'articule souvent à des expériences traumatiques qui n'avaient parfois pas été reconnues comme telles par d'autres, mais surtout par eux-mêmes. Le détour par la reconnaissance des situations de violence qu'ils ont rencontré par le passé favorise la reconnaissance de la violence qu'ils ont exercé eux-mêmes sur autrui.

S'ouvre alors la possibilité pour eux de s'engager avec authenticité, au-delà de la contrainte judiciaire qui était nécessaire dans un premier temps, dans un travail thérapeutique sur du plus long terme. Nous cherchons alors ensemble une orientation vers un professionnel, un service qui sera le plus adapté à leurs besoins et capacités d'investissement.

- Entre l'exercice du contrôle judiciaire et l'accompagnement socio-éducatif réalisé par mes collègues ISJ, et les entretiens psychologiques décrits ci-dessus, l'articulation interprofessionnelle fait contenance et "caisse de résonance" pour les PPSMJ. La place du psychologue dans ce service était à construire, l'équipe et la direction m'en a laissé toute la latitude, le confort et parfois le vertige. La réflexion à partir des expériences, identités et fonctions professionnelles de chacun a participé de dessiner les contours de ce poste et des attentes mutuelles au sein de l'équipe.

L'intervention complémentaire, concertée - dans le respect de la confidentialité nécessaire, vise à créer autour du PPSMJ les limites qu'il n'a pas encore intégrées en soi, d'incarner une cohérence structurante et rassurante dans l'accompagnement estampillé Justice qui, pourtant, les contraint et dont ils tendent à se défier. Ce "maillage" interne au SIAAJ existe dans un co-étayage en équipe tant en réunion hebdomadaire, qu'en des temps informels, dans la co-animation de groupe "ressource" à venir.

Ce que nous "tricotons" ensemble dans nos pratiques exigeantes, c'est un tissu qui enveloppe et contient, en intriquant fermeté et bienveillance, fibres de fonctions parentales dont l'enfant dans l'adulte sous main de Justice a manqué, et qui teinte son rapport à l'autorité, à l'autre, d'un refus, d'une provocation, voire d'une jouissance que nous travaillons quotidiennement à réguler et transformer.

Par Camille ROUTIER,
Psychologue

LES STAGES DE SENSIBILISATION

À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUPRÈS DES MINEURS

FÉVRIER

8

PARTICIPANTS

AVRIL

7

PARTICIPANTS

JUILLET

5

PARTICIPANTS

SENSIBILISER AUX DANGERS DE LA ROUTE ET PRÉVENIR LA RÉCIDIVE

SIAAJ poursuit son partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

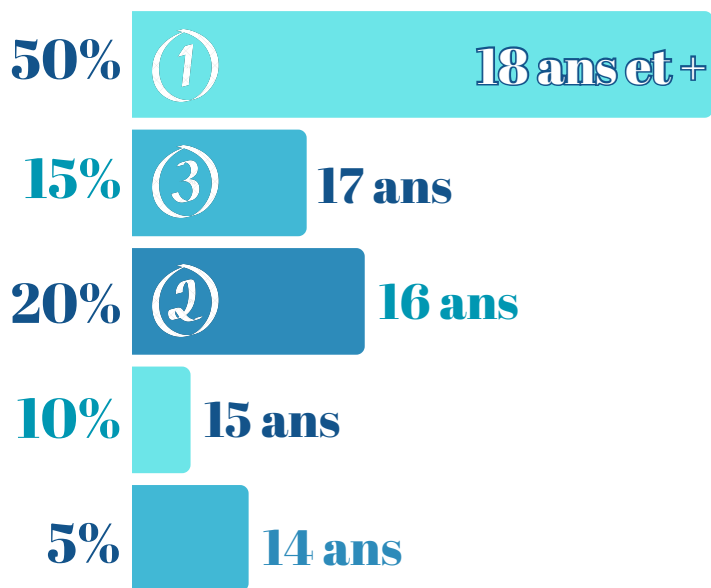
L'objectif est de sensibiliser aux dangers de la route, pour prévenir les conduites à risques qui sont notamment liées à la conduite sans permis, à la vitesse, à la consommation d'alcool et de stupéfiants. L'amorce d'une réflexion quant aux prises de risque mais aussi sur leurs conséquences en termes de sanction et autres conséquences plus dramatiques.

Avant la mise en place de la mesure éducative judiciaire (MEJ), SIAAJ a animé un stage en début d'année 2022 puis ce sont dans les locaux de la PJJ de Grenoble que les stages se sont déroulés.

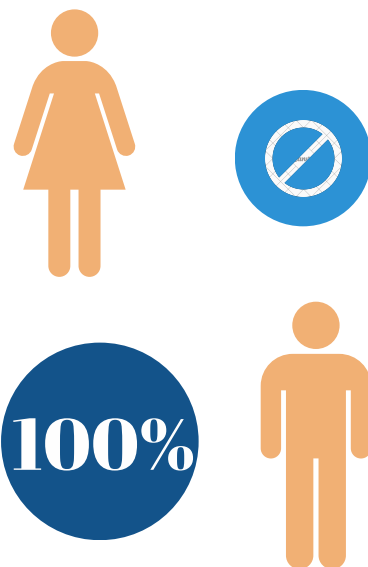
Afin de répondre au mieux aux objectifs des stages mais aussi à la suite des retours effectués par les jeunes, SIAAJ a créé et utilise ses propres outils pour animer une demie journée.



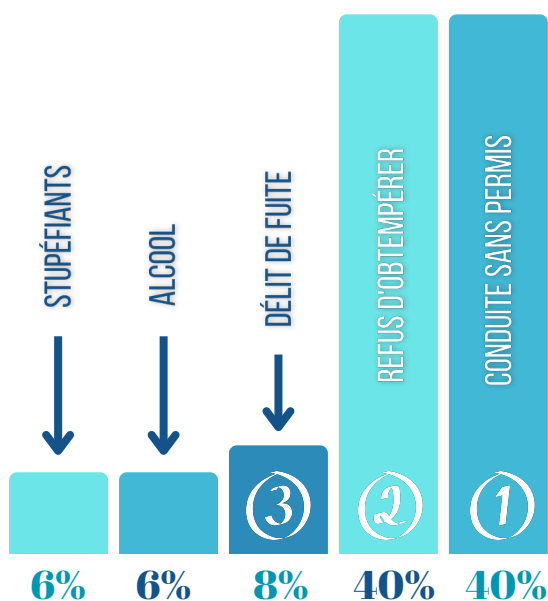
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES PARTICIPANTS



RÉPARTITION PAR GENRE



NATURE DES INFRACTIONS COMMISES

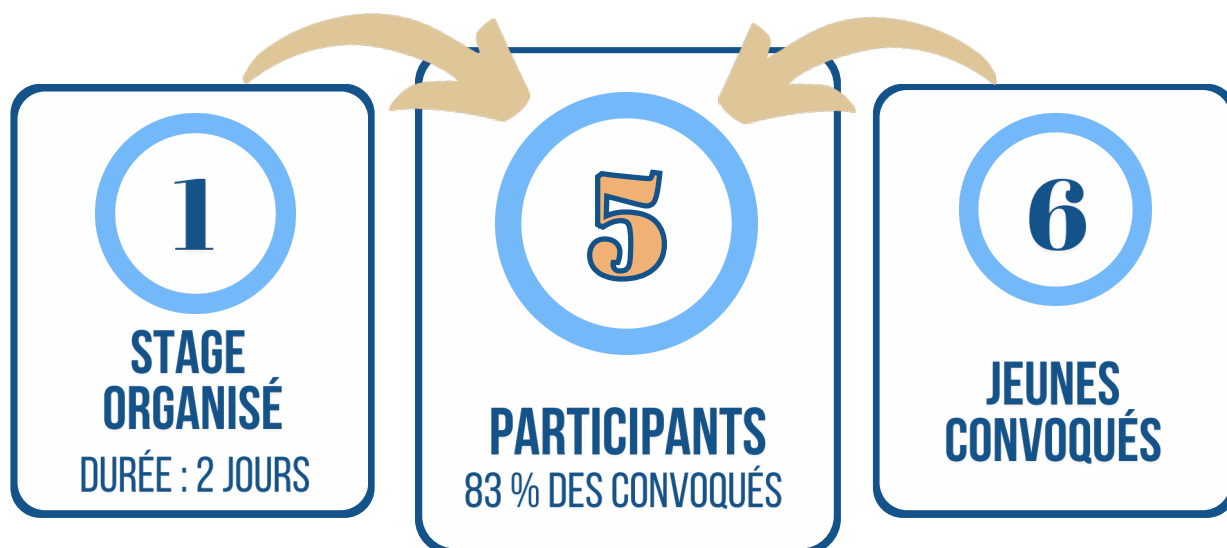


NOS PARTENAIRES



LES STAGES DE SENSIBILISATION

LUTTE CONTRE LE SEXISME & SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ FEMMES ET HOMMES



SENSIBILISER -ACCOMPAGNER ET PRÉVENIR LES CONDUITES SEXISTES

À la demande du Parquet Mineurs de Grenoble et conjointement avec celui-ci, SIAAJ a lancé pour la première fois en février 2022, une expérimentation placée sous le sceau du stage « STAGE DE LUTTE CONTRE LE SEXISME ET SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ FEMMES ET HOMMES ».

SIAAJ propose un stage de deux jours à destination des mineurs identifiés comme auteurs d'infractions à caractère sexuel ou sexiste, à visée pédagogique et éducative.

Des conseillères conjugales et familiales du Planning Familial interviennent pour aborder les questions relatives à la vie affective, l'éducation à la sexualité et le consentement.

L'association intervient également avec une avocate pénaliste pour traiter des problématiques judiciaires et ainsi vulgariser le fonctionnement de la justice en France, permettant aux jeunes de s'inscrire comme citoyen.

Enfin, le stage se termine par l'animation d'un groupe de parole, effectué par une psychologue ou par un de nos intervenants afin de favoriser la mise en mots, la déconstruction des représentations sociales et sociétales des tabous persistants en matière d'égalité femme-homme.

Depuis le conventionnement avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, SIAAJ intervient, non plus à la demande directe et immédiate du Parquet et collabore directement avec les services de la PJJ, l'objectif étant d'inscrire le module comme spécialité, pour les stages peines dans le cadre des condamnations ou dans le cadre des alternatives aux poursuites.

PERSPECTIVES 2024

RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E D'INSERTION PROFESSIONNELLE
DANS LE CADRE DU PROJET PLIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES PPSMJ LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI



DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION :
REFONTE DU SITE INTERNET ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE



MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE DOSSIER,
DE SUIVI D'ACTIVITÉ ET D'ANALYSE DE DONNÉES : NEMO WEB



MISE EN PLACE D'UN ACCORD SALARIAL RELATIF
À L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL



ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE



POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS
DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT



RENFORCEMENT DU MAILLAGE INSTITUTIONNEL
AVEC LES PROFESSIONNELS DU SOIN



MISE EN PLACE DE GROUPES DE PAROLES THÉMATIQUES POUR LES
PERSONNES CONDAMNÉES À UNE MESURE DE SURSIS PROBATOIRE



ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL POUR LES ASSOCIATIONS
ADHÉRENTES À LA FÉDÉRATION CITOYENS & JUSTICE SUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES AUTEURS D'INFACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL

LE RAPPORT FINANCIER

LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

Sans vouloir faire l'apologie de la comptabilité, toute association qui se soucie de sa santé doit tenir une comptabilité irréprochable.

Une association, même de loi 1901, aussi petite soit-elle doit rendre des comptes, à ses différents partenaires (financiers, conseil d'administration, administration, institutions, salariés, etc...), et de ce fait est tenue à la même rigueur qu'une société et pouvoir produire les différents documents issus de sa comptabilité.

À tout moment, il faut pouvoir renseigner et expliciter chaque écriture comptable : la comptabilité est un outil de renseignements sur la situation financière.

Elle est juridiquement obligatoire fondée sur la notion d'exercice comptable annuel.

Le rapport financier d'une association est une synthèse de tous ses documents comptables sur une période donnée.

En France la comptabilité est encadrée par la loi et par des principes comptables, des règles et des procédures qu'elle est tenue de respecter.

L'association SIAAJ dès sa création s'est souciée de la nécessité de produire et de tenir une comptabilité permettant de répondre à ces critères et en ne perdant pas de vue que la comptabilité est une science exacte et qu'elle doit être tenue au centime près.

par Z.DI GIOVANNI

NOS PARTENAIRES



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE



NOS PARTENAIRES

BANQUE DE FRANCE



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE



Chrysallis



• RA

criavs.

centre ressource
pour les intervenants
auprès des auteurs
de violences sexuelles

*Citoyens
et Justice*



Centre
Hospitalier
Alpes-Isère



**le planning
familial 38**



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen